



ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION  
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX  
-ÉRAIFT-

**Appel à manifestation d'intérêt pour le cours intitulé :**

***Législations régionales et internationales relatives à la gestion durable et la gestion des Aires protégées » (3 ECTS)***

*(1 ECTS correspond à 30 heures de cours dont 10 à 12 heures de présentiel)*

## **I. BREVE DESCRIPTION DE L'ÉRAIFT**

### **1.1 Généralités**

L'Ecole régionale postuniversitaire d'Aménagement et gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ÉRAIFT en sigle) organise trois Masters Régionaux et une formation doctorale (PhD) en Aménagement et Gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (AGIFT).

A l'instar d'autres établissements d'enseignement supérieur et universitaire, l'ÉRAIFT a 4 missions essentielles dont : *l'enseignement, la recherche-action, les formations continues et les prestations de service*. S'agissant de la recherche scientifique, elle se fait en collaboration avec d'autres institutions internationales dont l'Université de Liège, l'Université Catholique de Louvain, le Musée Royal d'Afrique centrale, l'Université de Gand, l'Université Laval, etc.

### **1.2 Gouvernance régionale de l'ÉRAIFT**

L'ÉRAIFT est un **Centre de Catégorie II de l'UNESCO**. Elle dispose d'un **Accord de Siège** signé avec le gouvernement de la République Démocratique du Congo. Sa gouvernance est régionale et comporte 4 organes de gestion :

1. La Conférence des Etats Membres ;
2. Le Conseil d'Administration (CA) ;
3. Le Conseil Académique et à la Recherche (CAR) ;
4. La Direction.

### **1.3 Partenaires techniques et financiers de l'ÉRAIFT**

Les principaux partenaires techniques et financiers de l'ÉRAIFT sont :

- Partenaires financiers : RDC, UE, GIZ, UNESCO, PACODEL, Royaume de Belgique, JICA (OIBT), CIFOR, Nature + (AWAC), FAO, CIRAD, CEEAC, USFS, WCS, WWF, WBI, etc.
- Partenaires techniques : MRAC, ULiège, Gembloux Agro Bio Tech, HIST, Université d'Hanoi, EFG, Université Fédérale de Para, Institut Indonésien des Sciences, ISNB, Université Paris-Est Marne La Vallée, Visio Terra, Universités de Dschang et de Yaoundé I (Cameroun), USTM et



## ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX -ÉRAIFT-

---

ENEF/Gabon, UNIKIS, ICCN, UGent, CIRAD, ATIBT, FIB, ULaval, Jard. Bot. Meise, RAPAC, RIFFEAC, etc.

Bien qu'implantée sur le campus de l'Université de Kinshasa qui l'héberge, l'ÉRAIFT dispose d'une autonomie académique, administrative et financière. D'autres détails supplémentaires sur le fonctionnement de l'École sont consultables sur son site web : [www.eraift-rdc.org](http://www.eraift-rdc.org)

## II. ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE DE TROIS MASTER REGIONAUX

### 2.1 Processus de mise en place d'un Curriculum sous-régional spécialisé dans la gestion des aires protégées et destiné à la formation des Cadres Directeurs/Cadres

En guise de rappel, le 26 janvier 2013, le Réseau des Aires Protégées en Afrique Centrale (RAPAC en sigle) a conclu avec l'École Régionale postuniversitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et territoires Tropicaux (ÉRAIFT), un contrat de service visant la mise en place d'un Curriculum sous-régional spécialisé dans la gestion des aires protégées et destiné aux cadres directeurs et cadres techniques (Cfr **Contrat de services FED/2011/262-037/RAPAC/ECOFACV/MSA/012**). Dans cet accord, il est clairement spécifié qu'il devra s'agir d'une formation académique classique de niveau Licence-Maîtrise-Doctorat (LMD).

Ce contrat de service fait suite à une recommandation du Comité de Pilotage du Programme Ecosystèmes Fragilisés en Afrique centrale (ECOFAC V) subsidié par l'Union Européenne et confié au RAPAC. En effet, le RAPAC demande à l'ÉRAIFT de définir le contenu, les contours et les modalités de mise en œuvre d'une filière sous-régionale des formations professionnalisant diplômantes, arrimée au système LMD. L'objectif global du mandat était de mettre en place un *Curriculum sous-régional spécialisé dans la gestion des aires protégées et destiné aux cadres du niveau Directeur de site/ Conservateur en chef et leurs adjoints techniques*. De manière opérationnelle, il était question de définir le contenu des cours, les contours et les modalités de mise en œuvre d'une filière sous-régionale de formations diplômantes ciblant les Directeurs de site, les Conservateurs en chef et leurs adjoints techniques des Aires Protégées des États d'Afrique Centrale.

Pour y parvenir, plusieurs réunions techniques et institutionnelles ont été organisées, tant au niveau sous-régional qu'international, regroupant bien des parties prenantes du monde de la conservation de la nature



## ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX -ÉRAIFT-

---

et de l'environnement pour mettre en place ce programme, selon l'*approche par compétences ou par métiers*. Ces divers rapports sont consultables au travers le site web de l'Ecole ([www.eraift-rdc.org](http://www.eraift-rdc.org))

### 2.2 Organisation des enseignements de trois Masters Régionaux

Depuis l'année académique 2017-2018, l'ÉRAIFT en partenariat avec quelques institutions régionales, organise 3 programmes de formation dans divers métiers suivants :

1. *Master Professionnel diplômant en Gestion des Aires protégées (GAP) ;*
2. *Master Professionnel diplômant en Technique d'Aménagement forestier (TAF) ;*
3. *Master de Recherche en Aménagement et Gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (AGIFT).*

Ce programme de formation est géré au niveau sous régional grâce à un Accord de collaboration avec les institutions suivantes : *Université de Dschang, Université de Yaoundé I, Ecole de Faune de Garoua (Cameroun), Ecole des Eaux et Forêts à Libreville, Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM/Gabon), et Université de Kisangani* (cfr **Protocole d'Accord signé le 12/06/2015 à Kinshasa**).

#### 2.2.1 Organisation de la première promotion de Master

Pour rappel, la première promotion de ces Master Régionaux a commencé son parcours le **12/12/2017** pour terminer le **30/11/2019**, soit environ 4 semestres. Elle était constituée de **42 étudiants venant de 11 pays différents**. Ce programme régional est arrimé au Système LMD de la réforme de Bologne, et prévoit la mobilité des apprenants et des formateurs dans les institutions régionales pour les cours de **spécialisation** du troisième semestre.

Cette formation régionale s'organise en 4 semestres qui sont ventilés comme suit :

- Un **tronc commun** les deux premiers semestres à l'ÉRAIFT pendant lequel les étudiants apprennent les fondamentaux de *l'approche systémique*, qui est le fil conducteur des enseignements et de la recherche à l'ÉRAIFT. Il s'agit d'une approche interdisciplinaire, intersectorielle, bref, globale et intégrée. Cette première année vise à développer chez les apprenants les **compétences générales** (Cg) sur l'appropriation de l'approche systémique.
- Le semestre III est destiné aux **cours de spécialisation** visant à développer chez les apprenants les **compétences spécifiques** (Cs) liés aux futurs métiers (GAP ou TAF). Il se réalise grâce à la mobilité sous-régionale dans les institutions qui présentent les meilleures offres de formation et de bonnes structures d'ancrage.



## ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX -ÉRAIFT-

---

- Enfin, le semestre IV, le dernier, est destiné aux *travaux de fin de cycle ou Mémoire* et se réalise souvent dans le pays d'origine de l'étudiant. Mais, la soutenance publique du mémoire se déroule à l'ÉRAIFT devant un jury international et pluridisciplinaire.

### 2.2.2 Organisation de la deuxième cohorte de Master

Une deuxième cohorte de **43 apprenants représentant 9 nationalités différentes** a été sélectionnée du **22 au 24/08/2019** à Gembloux Agro-Bio Tech, à l'issue du onzième Conseil Académique et à la Recherche de l'ÉRAIFT (CAR-XI). Cette promotion a commencé les cours le **10/02/2020** à l'ÉRAIFT avec le tronc commun pour la première année. Les cours de spécialisation commenceront à la deuxième année au troisième semestre dans les institutions régionales qui présentent les meilleures offres de formation et structures d'ancrage des étudiants.

### 2.3 Financement de ce programme régional

Le financement de ce programme régional est essentiellement assuré par l'Union Européenne au travers du PIR 11<sup>ème</sup> FED dans le cadre de l'ECOFAC 6 (cfr **Convention de financement RCO/FED/039-795 ECOFAC 6**).

Hormis cette subvention de base, l'ÉRAIFT bénéficie d'autres financements directs, sous forme de bourses d'étude, ce qui garantit sa viabilité académique et institutionnelle. A titre exemplatif, citons les bourses d'étude offertes par le *Service Forestier du Gouvernement Américain (USFS)*, celle du *World Wildlife Fund (WWF)*, celle du *Wildlife Conservation Society de la République du Congo (WCS/Brazzaville)*, etc.

Le coût de formation moyen par étudiant et pour une année de formation s'élève à **16.500 Euro**. C'est donc sur cette base que seront calculés les frais de mobilité alloués aux étudiants dans les institutions partenaires au cours de semestre III.

## III. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION

Dans le cadre des préparatifs du lancement de la deuxième promotion de Master, une réunion spéciale du Conseil Académique et à la Recherche de l'ÉRAIFT a été organisée à Gembloux Agro-Bio Tech, du 07 au 10 février 2020, en présence des représentants des institutions régionales partenaires pour la mise en œuvre de ce programme. Lors de ces deux réunions techniques organisées en marge du CAR-XII à Gembloux, il a été identifié plusieurs *cours vacants*, c'est-à-dire n'ayant pas encore de titulaires désignés par le Conseil Académique et à la Recherche de l'ÉRAIFT. Dans le but d'améliorer la qualité de



## ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX -ÉRAIFT-

---

l'enseignement au niveau de ce programme, le Conseil a pris la résolution de lancer rapidement quelques *Appels à manifestation d'intérêt (AMI)* pour les recrutements, sur une base compétitive, des titulaires de ces enseignements.

Le présent appel concerne l'unité d'enseignement intitulée : ***Législations régionales et internationales relatives à la Gestion durable et la gestion des Aires protégées.*** Selon la recommandation du CAR-XII, ce cours devra prendre en compte les concepts suivants : les *objectifs d'Aichi*, les *Conventions sur la Biodiversité*, la *CITES*, la *RAMSAR* ; les *lois relatives au Patrimoine mondial*, le *programme MAB*, les *outils régionaux*, la *liste rouge de l'UICN*, etc. Selon le calendrier académique en cours, ce cours est programmé du 19/08 au 02/09/2020 à l'ÉRAIFT au deuxième semestre.

### IV. BREF PROFIL DU POSTULANT

Le profil exigé pour candidater à cette offre d'enseignement est :

1. Être détenteur d'un *diplôme de doctorat en sciences ou équivalent* (photocopies authentifiées et légalisées, respectivement au niveau de l'institution et de la mairie) ;
2. Jouir du statut d'enseignant des Universités (Acte de nomination et charges horaires) ;
3. Avoir des *publications scientifiques* récentes (au cours de 5 dernières années) dans des revues internationales dans le domaine du droit de l'environnement (Liste de ces publications) ;
4. Participation à des *congrès internationaux ou conférences scientifiques* (preuves de participation) ;
5. Une bonne *appropriation de l'approche systémique*, qui est le fil conducteur des enseignements et de la recherche à l'ÉRAIFT et d'autres approches comme celle par *compétence ou métier* (à montrer dans la fiche d'engagement pédagogique) ;
6. Être *bilingue* et capable d'enseigner en français et en anglais ;
7. Faire preuve de *probité morale et d'éthique professionnelle* (attestation de bonne vie et mœurs faisant foi) ;
8. Être *disponible* pendant la période de la dispensation de son cours et/ou lors de l'encadrement d'un travail de mémoire se rapportant au cours susmentionné.



ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION  
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX  
-ÉRAIFT-

---

#### IV. COMMENT CANDIDATER ?

##### 4.1 Les éléments du dossier

Chaque postulant devra fournir les éléments suivants, en respectant les consignes entre parenthèses :

1. Une *lettre de motivation* manuscrite et signée, en version française et anglaise (2 pages maximum de chaque), montrant à l'aide d'un argumentaire ses compétences pour assurer ce cours ;
2. Un *curriculum vitae actualisé*, reprenant clairement son expertise scientifique et expérience professionnelle dans le domaine du cours sollicité, et les enseignements dispensés dans d'autres institutions universitaires (maximum 10 pages) ;
3. Une *fiche d'engagement pédagogique* du cours en question (selon le modèle repris en annexe : maximum 5 pages) ;
4. Le *contenu minimum de cours* selon l'approche par compétence ou par métier, présentant les objectifs du cours, la structuration du cours (cours magistral ou CM, travail dirigé et pratique ou TD/TP, travail personnel de l'étudiant ou TPE) ; les principales lectures recommandées (références bibliographiques) ; la proposition d'un ou deux sujets de Mémoire se rapportant à son domaine de recherche et qu'on peut diriger (maximum 10 pages);
5. Liste des contacts de trois personnalités scientifiques d'obédience internationale, susceptibles de fournir un avis sur le postulant.

##### 4.2 Modalités de soumission du dossier

- Le dossier de candidature sera constitué d'*un seul fichier PDF ne dépassant pas 10 mégaoctets (Mo)* et transmis *uniquement par courriel* à l'adresse : [recrutement@eraift-rdc.org](mailto:recrutement@eraift-rdc.org) avec copie à [valimunz2005@yahoo.fr](mailto:valimunz2005@yahoo.fr)
- Les dossiers de candidature sont attendus à l'ÉRAIFT avant le **11/04/2020 à 16 heures** (heure de Kinshasa).

##### Contacts : M. le Directeur de l'ÉRAIFT

UNIVERSITE DE KINSHASA, B.P. 15.373, Kinshasa

Tél. : 00243814261188 / 00243817061647.

République Démocratique du Congo



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION  
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX  
-ÉRAIFT-**

**V. SELECTION DES CANDIDATURES**

- Les dossiers reçus seront minutieusement examinés par le *Conseil Académique et à la Recherche de l'ERAIFT (CAR)* en collaboration avec les institutions régionales partenaires ;
- Les dossiers transmis au-delà de l'échéance ne seront pas pris en considération (non examinés) ;
- L'ERAIFT étant un *Centre de Catégorie II de l'UNESCO*, elle pratique la discrimination positive à l'endroit de la femme, si bien qu'à compétence égale, la candidature féminine est vivement encouragée ;
- Seul le candidat retenu sera tenu informé.

**Fait à Kinshasa, le 11/03/2020.**

Le Directeur de l'ERAIFT

**Baudouin MICHEL**

**ANNEXE**

**Modèle Fiche d'engagement pédagogique (à remplir)**

- Intitulé du cours (et Code) :
- Enseignant (Institution et contacts) :
- Année académique 2019 – 2020

<i><b>Contenus du cours</b></i>	<i><b>Modules</b></i>
<i>Acquis d'apprentissage (objectifs d'apprentissage) du cours</i>	
<i>Prérequis et corequis / Modules de cours optionnels recommandés</i>	
<i>Activités d'apprentissage prévues et méthodes d'enseignement</i>	
<i>Mode d'enseignement (présentiel, enseignement à distance)</i>	
<i>Lectures recommandées ou obligatoires et notes de cours</i>	
<i>Modalités d'évaluation et critères</i>	
<i>Contacts</i>	
<i>Remarques organisationnelles et moyens d'enseignement</i>	
<i>Notes en ligne</i>	
<i>Stage(s)</i>	

Fait à ..... le .....